

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 3 Septembre 2018

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (28) : Jean Louis DEMELIN, Antoine TAHOCES, Daniel GOMES, Philippe LOOS, Jean Louis LACUBE, Jean Pierre ABEL, Jean Pierre ASTRUCH, Michel SANTANACH, Daniel MARIN, Yves DOURLIACH, Frédéric BES, Stephanie PRUDENTOS, Jean Luc CARRERE, Carole BRETON, Jean Louis SARDA, Michel BATLLO, Pierre BATAILLE, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Jacky COLL, Michel POUDADE, Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Katell MATET (procuration à Jean Luc Carrere), Françoise MARTIN (procuration à Jean Pierre Abel), Georges VICENS (procuration à Antoine Tahoces), Lilian OLIVE (procuration à Michel Poudade), Pascal TISSANDIER (procuration à Carole Breton)

Présents n'ayant pas pris part à la délibération : Mathieu Altadill, Francis VIDAL, Henri PALAU

Date de convocation : 23 août 2018

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Financement poste mutualisé au PNR – Elaboration plan de gestion

Le Lundi 3 septembre 2018 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que les plans de gestion UNESCO de Mont Louis et de Villefranche de Conflent de 2013 -2018 arrivent à échéance. Il est donc demandé à chacun des sites du réseau d'évaluer leurs actions sur ces 5 dernières années et de produire, pour mi 2019, un nouveau document d'objectif pour la période 2019-2024.

Les missions de la personne recrutée :

Il est proposé que la création du poste UNESCO, porte sur la mission générale de :

Coordonner la révision des plans de gestions des remparts de Villefranche-de-Conflent, de la citadelle de Mont-Louis, du Fort Libéria et de la Cova Bastera.

Cette mission implique à minima les missions spécifiques suivantes :

- Animer des réunions de concertation avec les partenaires techniques et financiers
- Etablir un bilan des actions déjà menées
- Proposer un programme d'action pluriannuel
- Assister aux réunions du Réseau Vauban.

Le Président explique que le premier plan de gestion a été réalisé par une personne embauchée par le PNR et financé par le PNR (hors subventions).

Aujourd'hui le PNR n'a pas de subvention pour ce poste et les communes n'ont pas la possibilité d'embaucher un plein temps. Cependant la Commune de Mont Louis souhaite participer au financement à hauteur de 10% (versé à la Communauté de communes Pyrénées catalanes).

Le Président propose donc que le PNR recrute un agent sur 12 mois, auquel participeront les 2 communes de communes, pour réaliser ces missions suivant le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement :

Coût total ETP	100%	40 750€
Communauté de communes Pyrénées catalanes (versé au PNR)	40%	12 225 € CDC Pyrénées catalanes 4 075 € Commune de Mont Louis 16 300 € TOTAL
Communauté de communes Conflent Canigó (versé au PNR)	40%	16 300€
Syndicat mixte PNR Pyrénées catalanes	20%	8 150€

Le SM du Parc prendra par ailleurs les frais liés aux déplacements, à l'équipement et fournitures pour le bon déroulement de la mission.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE A L'UNANIMITE :

- De valider le plan de financement ci-dessus
- D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 3 septembre 2018

Envoyé le 03-09-2018 à la Préfecture

Accusé de réception le 04-09-2018

Jean Louis DEMELIN

Président

